

rejeté

SÉNAT

le 17 décembre 1968.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1968.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 401, 504 et In-3° 66.

Sénat : 84 et 108 (1968-1969).